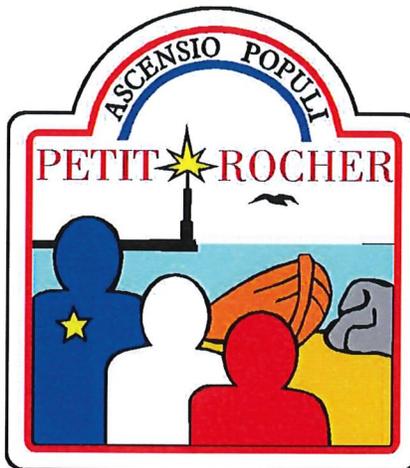


2020

MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER
RAPPORT ANNUEL



582, RUE PRINCIPALE
PETIT-ROCHER, N.-B.

PETIT-ROCHER

RAPPORT ANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE	2
1. AVANT-PROPOS.....	3
2. PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ.....	3
3. CONSEIL MUNICIPAL	4
3.1 RÉNUMÉRATION DU CONSEIL.....	4
3.2 RÉUNION DU CONSEIL.....	4
4. TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION	5
5. SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES	5
6. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS.....	5
7. SERVICES	6
7.1 SERVICES GÉNÉRAUX	6
7.1.1 Services d'administration générale	6
7.1.2 Services de protections	6
7.1.3 Services de transports.....	7
7.1.4 Services d'hygiène du milieu.....	7
7.1.5 Services de développement économique	8
7.1.6 Services récréatifs et culturels	8
7.1.7 Services financiers	8
7.2 SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES	9
7.2.1 Service d'approvisionnement en eau	9
7.2.2 Service d'évacuation des eaux usées.....	9
7.2.3 Services financiers pour les services publics d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.....	10
ANNEXE I.....	11
ANNEXE II.....	112

MESSAGE DU MAIRE

Chers citoyen(ne)s de la municipalité de Petit-Rocher,

Vous trouverez dans les pages suivantes un rapport des activités de votre conseil municipal et de l'administration pour l'année 2020.

La lecture de ce rapport vous permettra de comprendre les rouages et responsabilités de la municipalité. Il vous permettra également de réaliser l'importance des services qu'une petite municipalité comme Petit-Rocher offre à sa population.

Pour parvenir à améliorer la qualité de services et favoriser le développement, le choix des dépenses se doit d'être judicieux.

Je désire remercier la direction générale, le personnel de l'administration et les employés pour leur dévouement envers la municipalité et leur contribution à assurer une saine gestion des affaires de notre municipalité.

Des remerciements s'adressent aussi aux membres du conseil pour leur engagement responsable envers les dossiers que nous devons débattre.

Luc Desjardins

Maire

PETIT-ROCHER

RAPPORT ANNUEL 2020

1. AVANT-PROPOS

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur Petit-Rocher, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation, ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. Les états financiers vérifiés de 2020 figurent à l'annexe II.

2. PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ

La municipalité de Petit-Rocher, dont la population s'élève à 1897 habitants, est située sur le bord de la Baie des Chaleurs dans le comté de Gloucester.

Les services de la municipalité comprennent ceux de l'administration, des services de protection, des travaux publics, des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées et des services récréatifs et culturels. La municipalité emploie 9 personnes à temps plein et 6 personnes à temps partiel (saisonniers).

L'hôtel de ville de Petit-Rocher est l'endroit où se rendre pour obtenir des renseignements sur la municipalité, notamment sur le conseil municipal, les coordonnées du personnel, les ordres du jour, les procès-verbaux des réunions du conseil. Les informations sont également disponible sur notre site web : www.petit-rocher.ca

3. CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est formé d'un maire et de cinq conseiller(e)s, élu(e)s tous les quatre ans. Le conseil actuel a été élu en mai 2016.

Le maire, Luc Desjardins, est représentant de la Commission de services régionaux de la région Chaleur, il est également membre d'office de tous les comités municipaux et assure la liaison avec l'administration municipale.

Le maire suppléant, Réjean Guitard, fait partie du comité Mixte de la B.N.P.P., ainsi que des comités suivants : service d'incendie, sports et loisirs, C.P.D.J., administration portuaire et infrastructures. Il est également responsable des finances.

Le conseiller Stéphane Leblanc fait partie des comités socio culturel, sports et loisirs et infrastructures.

Le conseiller Donald Roy fait partie des comités administration portuaire, bibliothèque et socio culturel.

La conseillère Linda Chamberlain fait partie des comités ressources humaines, C.P.D.J., sentiers Verts Chaleur et socio culturel.

La conseillère Annik Noël fait partie des comités ressources humaines, socio-culturel et bibliothèque.

3.1 RÉNUMÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers. Les salaires et les frais de déplacement pour les affaires du gouvernement local en dehors de la municipalité sont autorisés par l'arrêté 70-08-2019.

En 2020, les salaires ont totalisé 76 000 \$, les per diem 600 \$ (remboursement dû à une réunion à l'extérieur) et les frais de déplacements, hôtel, repas ont totalisé 510.08 \$. Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous

SALAIRES ET FRAIS DU CONSEIL	SALAIRES	PER DIEM	FRAIS DE DÉPLACEMENTS, HÔTEL, REPAS, ETC
Maire : Luc Desjardins	24 000 \$	450 \$	464.58 \$
Maire suppléant : Réjean Guitard	12 000 \$	150 \$	45.50 \$
Conseiller : Stéphane Leblanc	10 000 \$	0 \$	0 \$
Conseiller : Donald Roy	10 000 \$	0 \$	0 \$
Conseillère : Linda Chamberlain	10 000 \$	0 \$	0 \$
Conseillère : Annik Noël	10 000 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	76 000 \$	600 \$	510.08 \$

3.2 RÉUNION DU CONSEIL

Toutes les réunions du conseil ont lieu dans la salle municipale, situé au 582, rue Principale. Toutes les réunions ordinaires, extraordinaire ou d'urgence du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le 4^e lundi de chaque mois.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des dossiers ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une longue discussion. Une réunion d'urgence a lieu lorsque le conseil détermine qu'il y a urgence de prendre une décision sur un ou des sujets en particulier. Les procès-verbaux des réunions du conseil peuvent être consultés par le public dans le bureau du greffier durant les heures de bureau. Ils sont également publiés sur le site Web de la municipalité lorsqu'ils sont adoptés.

En 2020, 6 réunions ordinaires, 1 d'urgence et 2 extraordinaires ont eu lieu. Le nombre de réunions est faible comparé aux autres années en raison de la pandémie de COVID-19.

L'annexe I du présent document indique les types et dates de réunions, la participation des membres et les moyens de participations.

4. TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

En 2020, l'assiette fiscale de Petit-Rocher était de 109 897 700 \$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,4796 \$ par 100 \$ d'évaluation. Un propriétaire possédant une résidence évaluée à 100 000 \$ a payé 1 479,60\$ en impôt foncier local. De plus, la municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées moyennant des frais d'utilisation. Les frais annuels d'utilisation en résidentiel étaient de 570 \$ en 2020.

5. SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des buts d'un gouvernement local, comme l'indique la Loi sur la gouvernance locale, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité, Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Seules les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de la municipalité.

En 2020, la municipalité de Petit-Rocher a versé des subventions aux programmes suivants :

<u>Organismes communautaires</u>	<u>Montant de la subvention</u>
Fondation Jeux de l'Acadie	518 \$
Fondation Hôpital régional Chaleur	2 000 \$

6. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS

Seules les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'administration municipale.

En 2020, la municipalité de Petit-Rocher n'a pas versé de subventions en rapport avec son développement économique.

7. SERVICES

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2020, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 2 413 597 \$. Les dépenses réelles ont totalisé 2 607 228 \$, donnant lieu à un excédent de 20 917 \$.

La municipalité dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 675 462 \$ et les dépenses réelles pour les services publics ont atteint 868 507 \$, pour un excédent de 1 936 \$.

7.1 SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales : 2 607 228 \$

7.1.1 Services d'administration générale

Dépenses totales 622 328 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses relatives à l'administration de la municipalité :

- Services législatifs (331 107 \$)
- Administration (233 880 \$)
- Vérification externe (2 868 \$)
- Assurance responsabilité (33 067 \$)
- Services financiers (21 406\$)

Nous retrouvons dans cette catégorie les dépenses du conseil municipal, de la gestion de la municipalité qui comprend 3 employés à temps plein. De plus, nous avons un employé à temps partiel qui s'occupe de l'entretien du bâtiment de la municipalité qui comprend l'administration et le service d'incendie.

7.1.2 Services de protections

Dépenses totales 636 079 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses pour les services de protection :

- Service de police (483 599 \$)
- Protection contre les incendies (135 611 \$)
- Contrôle des animaux (16 869\$)

C'est le service de police de la B.N.P.P. qui couvre le territoire de Petit-Rocher. Leurs bureaux sont situés au 398, rue principale à Nigadoo.

Le service de lutte contre les incendies est dispensé par le Service d'incendie. Ses principales installations sont situées au 582, rue Principale dans l'édifice de la municipalité. Le service d'incendie de Petit-Rocher fournit des services de prévention et d'extinction des incendies, d'enquête et de sauvetage étranger à un incendie à la municipalité et à 4 districts de services locaux, grâce aux autres équipements, 2 camions pompes à incendie et un camion d'utilité. Le coût des services est réparti sur l'assiette fiscale du secteur desservi de façon proportionnelle.

Le contrôle des chiens a été confié à BENIRO. Ce service comprend, entre autres, l'application des règlements municipaux, la cueillette de chiens errants dans la municipalité et la garde des chiens saisis.

7.1.3 Services de transports

Dépenses totales : 594 691 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses relatives du service des transports :

- Services de transport (250 263 \$)
- Chemin et routes (295 490 \$)
- Éclairage des rues (35 757\$)
- Circulation (13 181 \$)

Les services des travaux publics comptent 1 surintendant, 1 employé à temps plein et 3 employés saisonniers. La municipalité compte quelque 43,560 km de routes, composées de routes provinciales, régionales et municipales. La municipalité est tenue de couvrir les coûts en immobilisations des routes municipales et des coûts d'entretien des 2, 853 km de routes régionales, 11,802 km de routes provinciales et 27,905 km de routes municipales dans les limites de son territoire. La province accorde un montant de 101,50 \$ par kilomètre de voie et par mois en été et 331,00 \$ en hiver.

Pour entreprendre ce travail, la municipalité compte sur une flotte composée de 2 camionnettes, un tracteur avec un chargeur frontal et d'autres équipements.

7.1.4 Services d'hygiène du milieu

Dépenses totales : 124 263 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses des services d'hygiène :

- Enlèvement et destruction des ordures ménagers (76 310 \$)
- Dépotoirs (47 953 \$)

Les services d'hygiène du milieu comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des matières usées solides. En 2020, la municipalité a une entente avec les municipalités de Pointe-Verte et Nigadoo pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents. La municipalité de Pointe-Verte est en charge de l'achat du camion, des services de collecte et de l'embauche des employés nécessaires.

7.1.5 Services de développement économique

Dépenses totales : 71 421 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses de développement économique :

- Commission d'urbanisme (60 180 \$)
- Commission industrielle (863 \$)
- Tourisme (1 564 \$)
- Embellissement (8 814 \$)

Les services de développement économique comprennent les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la région Chaleur qui s'occupe aussi de la promotion touristique de notre territoire. La municipalité s'occupe de l'embellissement de son territoire et possède aussi un parc industriel.

7.1.6 Services récréatifs et culturels

Dépenses totales : 512 105 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses des services récréatifs et culturels :

- Administration (5 911 \$)
- Salle multifonctionnelle et spectacles (12 941 \$)
- Parc et terrains de jeux (85 287 \$)
- Bibliothèque (27 491 \$)
- Lieux historiques (4 176 \$)
- Administration de la plage (23 462 \$)
- Administration de l'aréna (198 983 \$)
- Amortissement (153 854 \$)

Petit-Rocher possède entre autres une salle multifonctionnelle qui accueille des spectacles, activités communautaires, réunions etc. La municipalité possède son aréna qui est ouvert d'octobre à mars et qui a 2 employés à temps plein. Le parc de la plage est un lieu saisonnier où le monde peut se détendre et où se déroulent des activités le dimanche en été (spectacles). La municipalité possède plusieurs parcs, trois terrains de balle-molle, un terrain de tennis, un terrain de soccer synthétique et un terrain de soccer naturel. Finalement la municipalité a sur son territoire, une bibliothèque qui est incluse dans le réseau provincial. Celle-ci a été rénovée en 2020 et déplacée rue Rochette.

7.1.7 Services financiers

Dépenses totales : 46 341 \$

- Remboursement de la dette (34 000 \$)
- Remboursement intérêts sur la dette (12 341 \$)

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement des déficits d'années antérieures (s'il y a lieu) et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses et les dépenses en capital.

Voir le tableau 2 pour des renseignements supplémentaires reliés au paiement de la dette.

Tableau 2 - Dette du Fonds général

But	Année	Montant emprunté	Durée
Camion incendie	2012	200 000 \$	2027
Auto pompe	2017	350 000 \$	2032

7.2 SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 868 507 \$

Les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux fournissent des services à 850 propriétés.

7.2.1 Service d'approvisionnement en eau

Dépenses totales : 455 038 \$

Cette catégorie comprend les services en approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées :

- Administration (69 404 \$)
- Purification et traitement de l'eau (32 870 \$)
- Achat d'eau (106 937 \$)
- Transmission et distribution (88 141 \$)
- Force motrice et pompage (21 881 \$)
- Amortissement (135 805 \$)

La municipalité a un employé permanent par l'entremise d'un Contremaître des opérations Eau et Égout et qui est supporté par deux autres employés à temps plein qui voient au bon fonctionnement du système d'eau et d'égout. Les utilisateurs des services d'approvisionnement en eau reçoivent leur eau potable de l'usine d'épuration des eaux située à St-Laurent qui prend l'eau de la rivière Nigadoo. L'analyse de l'eau est effectuée conformément aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

7.2.2 Service d'évacuation des eaux usées

Dépenses totales : 380 179 \$

Cette catégorie comprend les services de raccordement et évacuation :

- Administration (34 509 \$)
- Système de raccordement (54 495 \$)
- Station de pompage (63 096 \$)
- Épuration et évacuation (92 274 \$)
- Amortissement (135 805 \$)

Le système d'évacuation des eaux usées comprend 16.6 km de conduites d'écoulement gravitaires et 1.9 km de conduites par refoulement (force-main), trois stations de relèvement et une lagune. Le débit sortant de la lagune est testé pour s'assurer qu'il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

7.2.3 Services financiers pour les services publics d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

Dépenses totales : 114 657 \$

Cette catégorie comprend entre autres les services financiers :

- Service financier eau (3 093 \$)
- Service financier égout (23 412 \$)
- Escomptes (6 785 \$)

Nous avons également remboursé 59 000 \$ en paiement en capital sur la dette de la lagune plus 22 367\$ en intérêts sur la dette.

Voici ici-bas le tableau 3 pour des renseignements supplémentaires reliés au paiement de la dette.

Tableau 3 - Dette du Fonds pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

But	Année	Montant emprunté	Durée
Lagune	2008	500 000 \$	2023 (refinancement)
Lagune	2007	348 000 \$	2027

ANNEXE I

DATE DES RÉUNIONS DU CONSEIL EN 2020

DATES	RÉUNIONS	LUC DESJARDINS	RÉJEAN GUITARD	STEPHANE LEBLANC	DONALD ROY	LINDA CHAMBERLAIN	ANNIK NOEL
27 jan.	Ordinaire	P	P	P	P	P	P
24 fév.	Ordinaire	P	P	P	P	P	P
2 mars	Extraordinaire	P	P	A	P	P	P
13 mars	Urgence	P	P	A	P	A	P
29 juin	Ordinaire	P	P	P	P	P	P
10 août	Extraordinaire	P	P	P	P	P	P
28 sept.	Ordinaire	P	P	P	P	P	P
23 nov.	Ordinaire	A	P	P	P	P	P
21 déc.	Ordinaire	P	P	P	P	P	P

Légende : Présent en **Bleu** (P)

Absent en **rouge** (A)

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2020

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
TABLE DES MATIÈRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

	PAGES
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2-3
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE L'ACTIF (DETTE) NET(TE)	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	



BATHURST / PÉNINSULE

COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS

BATHURST

1935, ave St. Peter Avenue
Suite 100
Bathurst, NB E2A 7J5

Tél. / Tel.: (506) 548-1984
Télééc. / Fax: (506) 548-0904

eprbath@eprbathurst.ca
www.epr.ca

PÉNINSULE

43, boul. St-Pierre Ouest
Caraquet, NB E1W 1B6

Tél. / Tel.: (506) 727-2010
Télééc. / Fax: (506) 727-2088

eprpeninsule@eprbathurst.ca
www.epr.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Village de Petit-Rocher,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Village de Petit-Rocher (« la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Village de Petit-Rocher conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

EPR - Bathurst / Péninsule

**EPR - BATHURST / PÉNINSULE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Bathurst, Nouveau-Brunswick
24 mars 2021

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
AU 31 DÉCEMBRE 2020

4

	Non-audité Budget (Note 21)	2020 Actuel	2019 Actuel
REVENUS			
Mandat d'imposition	1 626 046 \$	1 626 046 \$	1 585 395 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	105 616	105 556	106 415
Vente de services et autres frais	147 011	89 470	274 326
Subvention sans condition	483 549	496 038	498 294
Autres transferts gouvernementaux	-	1 188 567	628 724
Frais et usagers - Eau et égouts	587 852	614 329	607 254
Autres revenus	20 948	52 734	70 205
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	15 913
	2 971 022	4 172 740	3 786 526
DÉPENSES			
Services d'administration générale	434 020	622 328	430 050
Services de protection	654 871	636 079	625 327
Services de transport	596 077	594 691	553 965
Services d'hygiène	121 326	124 263	118 772
Services de développement économique	78 100	71 421	66 766
Services récréatifs et culturels	584 919	512 105	612 432
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	816 072	868 507	804 650
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	1 293	-
	3 285 385	3 430 687	3 211 962
EXCÉDENT (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE (note 18)	(314 363)	742 053	574 564
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'ANNÉE	-	6 551 268	5 976 704
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'ANNÉE	-	\$ 7 293 321	\$ 6 551 268

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLAGE DE PETIT-ROCHER
 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 DÉCEMBRE 2020

5

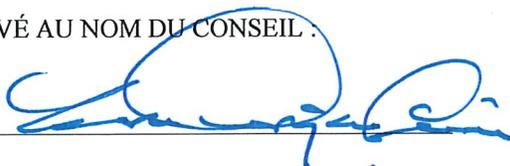
	2020	2019
ACTIF FINANCIERS		
Encaisse (note 3)	376 769	\$ 1 107 809
Débiteurs :		
- Général	83 354	77 786
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	256 319	120 592
- Province du Nouveau-Brunswick (note 5)	110 559	68 613
	827 001	1 374 800
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 6)	527 055	-
Créditeurs et charges à payer (note 7)	275 732	34 037
Dette à long terme (note 8)	895 000	988 000
Congés de maladie courus (note 9)	32 001	31 211
Avantages postérieurs à l'emploi payables (note 10)	129 900	166 400
	1 859 688	1 219 648
ACTIF (DETTE) NET(TE)	(1 032 687)	155 152
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	20 247 071	17 828 200
Amortissement cumulé	11 950 245	11 432 084
	8 296 826	6 396 116
Frais payés d'avance	29 182	-
	8 326 008	6 396 116
EXCÉDENT ACCUMULÉ	7 293 321	\$ 6 551 268

Éventualités (note 11)

Engagements (note 12)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire :



Administrateur :



Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLAGE DE PETIT-ROCHER
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE L'ACTIF (DETTE) NET(TE)
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

6

	2020	2019
Excédent pour l'année	742 053 \$	574 564 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 427 771)	(1 255 910)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	2 044	18 913
Amortissement des immobilisations corporelles	523 724	503 064
Gain (perte) sur la vente d'immobilisations corporelles	1 293	(15 913)
	(1 158 657)	(175 282)
Acquisition de charges payées d'avance	(29 182)	-
Variation de l'actif net	(1 187 839)	(175 282)
Actif net au début de l'exercice	155 152	330 434
ACTIF (DETTE) NET(TE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 032 687) \$	155 152 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLAGE DE PETIT-ROCHER
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

7

	2020	2019
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent pour l'exercice	742 053 \$	574 564 \$
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations corporelles	1 293	(15 913)
Amortissement des immobilisations corporelles	523 724	503 064
Débiteur - Général	(5 568)	(24 282)
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	(135 727)	(19 546)
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	(41 946)	(47 457)
Créditeurs et frais courus	241 695	(29 981)
Avantages postérieurs à l'emploi payables	(35 710)	25 366
Acquisition de stocks / frais payés d'avance	(29 182)	-
	1 260 632	965 815
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 427 771)	(1 255 910)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	2 044	18 913
	(2 425 727)	(1 236 997)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande	527 055	-
Remboursement de la dette à long terme	(93 000)	(139 000)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation de l'encaisse affectée	103 069	607 593
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(627 971)	197 411
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	607 722	410 311
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	(20 249) \$	607 722 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse non affectée.

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Municipalité a été incorporée comme village par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick en 1797 et a accédé au statut de Village en 1966 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Municipalité sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à l'actif net et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisations sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil le 16 décembre 2019 et par le Ministre des gouvernements locaux le 16 janvier 2020.

Comptabilisation des recettes

a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, des débiteurs, de créditeurs et charges à payer, et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La Municipalité minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, la Municipalité a adopté les dispositions du CSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Bâtiments	25 - 40 années
Véhicules	3-5 années
Machinerie et équipement	5-15 années
Équipement lourd	10-15 années
Matériel, logiciels et équipement de télécommunications	3-5 années
Meubles	3-5 années
Revêtement de route	5-30 années
Éclairage et feux de circulation	10-15 années
Réseau d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	15-100 années

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Information sectorielle

La Municipalité est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Systemes d'eau et égout

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Municipalité a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La Municipalité a un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la note 9, une attribution pour service à long terme et un régime de retraite tel que documenté dans la note 10.

3. ENCAISSE

	2020	2019
Encaisse - affectée	397 018 \$	500 087 \$
Encaisse - non affectée	(20 249)	607 722
	376 769 \$	1 107 809 \$

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2020	2019
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	256 319 \$	120 592 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	2020	2019
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada - Nouveau-Brunswick	-	68 613 \$
Société de développement régional	110 559	-
	110 559 \$	68 613 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La municipalité dispose d'une marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisée et disponible de 71 460 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont la totalité est inutilisée au 31 décembre 2020.

La municipalité dispose d'une deuxième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 302 985 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont 279 918 \$ est inutilisé au 31 décembre 2020.

La municipalité dispose d'une troisième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 300 000 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont 32 465 \$ est inutilisé au 31 décembre 2020.

La municipalité dispose d'une quatrième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 3 893 208 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont 3 656 755 \$ est inutilisé au 31 décembre 2020.

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Fournisseurs	257 063 \$	12 185 \$
Déductions à la source à payer	18 669	21 852
	275 732 \$	34 037 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Série de 1,635 % à 3,55 %, échéant en 2027, BH-39	103 000 \$	116 000 \$
Série de 1,65 % à 3,20 %, échéant en 2032, BR-34	289 000	310 000
Série de 2,10 % à 5,55 %, échéant en 2023, AZ-50	251 000	277 000
Série de 1,65 % à 2,90 %, échéant en 2027, BR-35	252 000	285 000
	895 000 \$	988 000 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

8. DETTE À LONG TERME (SUITE)

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme.

2008 Émission de 500 000 \$:

Le 22 décembre 2023, la somme de 166 000 \$ sera refinancée pour une durée ne dépassant pas cinq ans.

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Exigible	Renouvelable
2021	94 000 \$	
2022	97 000 \$	
2023	101 000 \$	166 000 \$
2024	73 000 \$	
2025	75 000 \$	

9. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La Municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à 10 heures par mois pour les employés syndiqués à temps plein, et à 9,375 heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 900 heures de congés de maladie. Un employé administratif peut prendre un congé avec solde pour une durée égale à 50 % du congé de maladie accumulé.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé était 32 001 \$ au 31 décembre 2020 (31 211 \$ en 2019).

10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI PAYABLES

a) Obligation découlant du régime de retraite

Régime de retraite à prestations déterminées

La Municipalité finance un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour pratiquement tous ses employés. Le Village de Petit-Rocher fournit un plan de pension aux employés qui est un plan multi-employeur et est administré par un conseil sous les provisions de l'acte municipale du Nouveau-Brunswick, les pensions sont basées sur la durée de service et la moyenne des salaires. En date du 31 décembre 2020, la moyenne d'âge des 11 employés actifs couverts par le régime est de 47,9 ans. Actuellement, le régime profite à 11 employés.

Les employés font des contributions égales à 7,6 % de leur salaire et la Municipalité contribue 7,6 %. Les paiements de prestations aux retraités pendant l'année représentent environ 60 000 \$ (77 200 \$ en 2019). L'actif du fond de pension est investi dans des placements à la bourse.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (SUITE)

Des évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité sont faites tous les trois ans à l'aide de la méthode de répartition des prestations. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée le 31 décembre 2019 et, à ce moment, le régime de retraite avait une obligation au titre des prestations constituées de 1 729 400 \$.

L'évaluation actuarielle était fondée sur un certain nombre d'hypothèses à propos d'événements futurs tels que les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire, le roulement du personnel et la mortalité. Les hypothèses qui ont été utilisées correspondent aux meilleures estimations de la Municipalité.

Les hypothèses les plus importantes de l'évaluation étaient les suivantes :

- le taux d'inflation attendu est de 2,1 %;
- le taux d'escompte utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 5,75 %;
- le taux de rendement attendu est de 5,75 %;
- l'âge de la retraite est de 55 ans ; et
- la moyenne estimée du nombre d'années de service restantes est de 14,0 années.

Les contributions combinées de l'employeurs et des employés cette année est estimé à 76 400 \$ (60 200 \$ en 2019)

Les actuaires de la Municipalité ont fait une extrapolation de l'évaluation au 31 décembre 2019 afin de déterminer la position du régime au 31 décembre 2020. Les actifs du fonds sont évalués à la valeur du marché.

Valeur du marché de l'actif du régime	1 641 200 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(1 771 100)
<hr/>	
Déficit du régime de retraite	(129 900) \$

Le passif au titre du régime de retraite établi par calcul actuariel au 31 décembre 2020 est de 129 900 \$ (166 400 \$ en 2019).

11. ÉVENTUALITÉS

Le Municipalité a garanti, en partie, un prêt de la Commission de services régionaux Chaleur. Ce prêt est garanti par cinq autres municipalités. Le montant garanti par le Village de Petit-Rocher est de 464 195 \$.

Le Municipalité a garanti, en partie, la marge de crédit du Comité mixte des services de police BNPP. Ce prêt est garanti par trois autres municipalités.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

12. ENGAGEMENTS

La Municipalité s'est engagée par contrat jusqu'en 2024 pour l'entretien et le déblaiement de la neige ainsi que l'enlèvement des ordures. La Municipalité a aussi des engagements par contrat jusqu'en 2024 pour la location de camions de service. La Municipalité a aussi fait une promesse de dons à la Fondation de l'Hôpital Régional Chaleur à raison de 2 000 \$ par année jusqu'en 2022. Le solde des engagements suivants ces contrats s'établit à 1 071 644 \$. Les paiements minimums exigible au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	291 608 \$
2022	294 410 \$
2023	297 956 \$
2024	187 670 \$

13. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La Municipalité a l'autorité ministérielle pour les emprunts à court terme comme suit :

Général de capital :

D.C. No. 20-0015	325 000 \$	
D.C. No. 20-0042	2 000 000	
D.C. No. 20-0042	404 000	Financement temporaire

2 729 000

Capital d'eau et d'égouts :

D.C. No. 20-0034	300 000	
D.C. No. 20-0034	3 893 000	Financement temporaire

4 193 000

6 922 000 \$

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2020, la Municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt est pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

14. EXCÉDENT AU FONDS D'EAU ET ÉGOUT

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent à la fin de l'année est le suivant :

	2020	2019
2018 Excédent	- \$	2 950 \$
2019 Excédent	9 697	9 697
2020 Excédent	1 936	-
	11 633 \$	12 647 \$

15. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débité par la Municipalité est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur les municipalités* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments et améliorations locatives	Machinerie et équipements	Infrastructure		Total 2020	Total 2019
				Routes et rues	Eau et égouts		
Coût:							
Solde d'ouverture	220 317 \$	3 828 353 \$	2 940 282 \$	3 163 732 \$	7 675 516 \$	17 828 200 \$	16 624 871 \$
Ajouts : Additions	-	875 016	336 549	-	1 216 206	2 427 771	1 255 910
Moins : Disposition	-	-	(8 900)	-	-	(8 900)	(52 581)
Solde de fermeture	220 317	4 703 369	3 267 931	3 163 732	8 891 722	20 247 071	17 828 200
Amortissement accumulé :							
Solde d'ouverture	-	2 302 365	2 182 002	2 889 663	4 058 054	11 432 084	10 978 601
Ajouts : Amortissement	-	112 101	122 140	17 873	271 610	523 724	503 064
Moins : Amortissement sur dispositions	-	-	(5 563)	-	-	(5 563)	(49 581)
Solde de fermeture	-	2 414 466	2 298 579	2 907 536	4 329 664	11 950 245	11 432 084
Valeur nette des immobilisations corporelles	220 317 \$	2 288 903 \$	969 352 \$	256 196 \$	4 562 058 \$	8 296 826 \$	6 396 116 \$
Composé de :							
Fonds général	220 317 \$	2 288 903 \$	969 352 \$	256 196 \$	- \$	3 734 768 \$	2 778 654 \$
Fonds eau et égouts	-	-	-	-	4 562 058	4 562 058	3 617 462
	220 317 \$	2 288 903 \$	969 352 \$	256 196 \$	4 562 058 \$	8 296 826 \$	6 396 116 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale		Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs & culturels	Eau & égouts	2020 Consolidés	2019 Consolidés
REVENUS										
Mandat d'imposition	395 771 \$	403 677 \$		377 410 \$	78 862 \$	45 326 \$	325 000 \$	- \$	1 626 046 \$	1 585 395 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	71 069		34 487	-	-	-	-	105 556	106 415
Vente de services, et autres frais	-	-		-	-	21 793	67 677	-	89 470	274 326
Subvention sans condition	130 182	120 044		112 233	23 452	13 479	96 648	-	496 038	498 294
Autres transferts gouvernementaux	166 925	-		-	-	-	-	1 021 642	1 188 567	628 724
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	-		-	-	-	-	614 329	614 329	607 254
Autres revenus	-	4 930		-	-	-	47 804	-	52 734	70 205
Gain sur disposition d'actifs	-	-		-	-	-	-	-	-	15 913
	692 878	599 720		524 130	102 314	80 598	537 129	1 635 971	4 172 740	3 786 526
DÉPENSES										
Salaires et bénéfices	224 472	10 620		188 697	-	-	127 091	286 852	837 732	820 842
Biens et services	376 450	565 313		376 717	124 263	71 421	231 160	276 754	2 022 078	1 839 184
Amortissement	8 837	60 146		29 277	-	-	153 854	271 610	523 724	503 064
Intérêts	12 288	-		-	-	-	-	26 506	38 794	41 439
Autres dépenses	281	-		-	-	-	-	6 785	7 066	7 433
Perte sur disposition d'actifs	1 293	-		-	-	-	-	-	1 293	-
	623 621	636 079		594 691	124 263	71 421	512 105	868 507	3 430 687	3 211 962
Excédent (déficit) pour l'année	69 257 \$	(36 359) \$		(70 561) \$	(21 949) \$	9 177 \$	25 024 \$	767 464 \$	742 053 \$	574 564 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

18. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonds général		Fonds eau et égouts		Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
Excédent (déficit) pour l'année 2020	53 494 \$	(79 477) \$	(33 674) \$	750 772 \$	171 \$	401 \$	- \$	50 366 \$	742 053 \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis									
Excédent d'avant dernière année	30 427	-	19 610	-	-	-	-	-	50 037
Transferts entre fonds									
Du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de capital eau et égouts	-	-	25 000	-	-	-	-	(25 000)	-
Du fonds de réserve de fonctionnement au fonds de fonctionnement général	90 000	-	-	-	(90 000)	-	-	-	-
Du fonds de fonctionnement général au fonds de général de capital	(5 000)	5 000	-	-	-	-	-	-	-
Du fonds de réserve de capital au fonds de capital général	-	82 008	-	-	-	(82 008)	-	-	-
Du fonds de fonctionnement général au fondss au fonds de réserve capital général	(5 000)	-	-	-	-	5 000	-	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(34 000)	34 000	(59 000)	59 000	-	-	-	-	-
Coût de l'eau	(50 000)	-	50 000	-	-	-	-	-	-
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	2 043	-	-	-	-	-	-	-	2 043
Acquisition d'immobilisation	(26 631)	-	-	-	-	-	-	-	(26 631)
Dépense d'amortissement	-	252 114	-	271 610	-	-	-	-	523 724
Perte sur disposition d'actifs	1 293	-	-	-	-	-	-	-	1 293
Montant de financement de la charge à payer du régime de retraite à prestation définie	(35 709)	-	-	-	-	-	-	-	(35 709)
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2020	(32 577)	373 122	35 610	330 610	(90 000)	(77 008)	-	(25 000)	514 757
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2020	20 917 \$	293 645 \$	1 936 \$	1 081 382 \$	(89 829) \$	(76 607) \$	- \$	25 366 \$	1 256 810 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		2019 Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
ACTIFS					
Encaisse	5 034 \$	126 968 \$	- \$	265 016 \$	397 018 \$
Sommes à recevoir d'autres fonds	5 000	701 140	-	47 874	754 014
	10 034 \$	828 108 \$	- \$	312 890 \$	1 151 032 \$
Excédent accumulé	10 034 \$	828 108 \$	- \$	312 890 \$	1 151 032 \$
REVENUS					
Transferts du fonds de fonctionnement	-	5 000 \$	- \$	25 000 \$	30 000 \$
Intérêts	171	450	-	366	987
	171	5 450	-	25 366	30 987
DÉPENSES					
Transfert au fonds de fonctionnement	90 000	82 057	-	-	172 057
	90 000	82 057	-	-	172 057
Excédent (Déficit) pour l'année	(89 829) \$	(76 607) \$	- \$	25 366 \$	(141 070) \$

Détails de l'encaisse

Compte	Montant du principal	Taux d'intérêt
Compte Avantage Entreprise	5 034 \$	Variable
Compte Avantage Entreprise	126 968 \$	Variable
Compte Avantage Entreprise	265 016 \$	Variable

**VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

19. ÉTAT DES RÉSERVES (SUITE)

Résolution du conseil concernant la contribution au ou du transfert des réserves :

Proposé par le conseiller Réjean Guitard, appuyé par la conseillère Annik Noël qu'un montant de 90 000 \$ soit transféré du fonds de réserve de fonctionnement au fonds de fonctionnement général.

Proposé par le conseiller Stéphane LeBlanc, appuyé par le conseiller Donald Roy qu'un montant de 5 000 \$ soit transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital.

Proposé par la conseillère Linda Chamberlain, appuyé par le conseiller Réjean Guitard qu'un montant de 25 000 \$ soit transféré du fonds de fonctionnement d'eau et d'égouts au fonds de réserve capital d'eau et d'égouts.

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées à la réunion du Conseil du 21 décembre 2020.


Magali Courtin
Directrice générale,
Village de Petit-Rocher


Date

Sceau municipal

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. RÉCONCILIATION DU FINANCEMENT DU DÉFICIT SUR L'ADOPTION DU CSP

	Charges à payer du régime de retraite à prestation définie	Bénéfices d'emploi acquis	Autres charges à payer non inscrits antérieurement
Passif au 31 décembre 2011 tel que calculé sur l'adoption du CSP	180 300 \$	-	\$ -
Montants financés dans les années antérieures	(42 000)	-	-
Solde à être financé dans les années futures	138 300 \$	-	\$ -

Ces montants ne figurent pas dans les excédents de fonds. Les dispositions transitoires permettent aux municipalités de financer ces montants débutant en 2013. Cet échéancier comptable devra être modifié ou répété pour chaque fonds.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

21. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement			Entités contrôlées	Autres (expliquer)	Transferts	Total
	Général	Eau et égouts	Immobilisations				
REVENUS							
Mandat d'imposition	1 626 046 \$	-	\$	-	\$	\$	1 626 046 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	105 616	-	-	-	-	-	105 616
Vente de services et autres frais	147 011	-	-	-	-	-	147 011
Subvention sans condition	483 549	-	-	-	-	-	483 549
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	637 852	-	-	-	(50 000)	587 852
Autres revenus	20 948	-	-	-	-	-	20 948
Excédent d'avant dernière année	30 427	19 610	-	-	(50 037)	-	-
	2 413 597	657 462	-	-	(50 037)	(50 000)	2 971 022
DÉPENSES							
Services d'administration générale	481 240	-	8 837	-	-	(68 398)	421 679
Services de protection	649 725	-	60 146	-	-	(55 000)	654 871
Services de transport	583 800	-	29 277	-	-	(17 000)	596 077
Services d'hygiène	121 326	-	-	-	-	-	121 326
Services de développement économique	78 100	-	-	-	-	-	78 100
Services récréatifs et culturels	453 065	-	153 854	-	-	(22 000)	584 919
Frais de service de la dette :							
Remboursement de la dette à long terme	34 000	59 000	-	-	(93 000)	-	-
Intérêts	12 341	22 367	-	-	-	-	34 708
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	-	576 095	271 610	-	-	(54 000)	793 705
	2 413 597	657 462	523 724	-	(93 000)	(216 398)	3 285 385
Excédent (déficit)	-	\$	\$	-	\$	42 963 \$	166 398 \$ (314 363) \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

	Budget (non-audité)	2020 Actuel	2019 Actuel
PRESTATIONS DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK			
Service de protection - Incendie	71 069 \$	71 069 \$	71 928 \$
Service de transport - Entretien des rues	34 547	34 487	34 487
	105 616 \$	105 556 \$	106 415 \$
VENTES DE SERVICES			
Autres services récréatifs et culturels	4 500 \$	21 793 \$	20 483 \$
Aréna	142 511	67 677	253 843
	147 011 \$	89 470 \$	274 326 \$
AUTRES REVENUS			
Amendes	4 600 \$	4 930 \$	4 790 \$
Autres revenus	16 348	47 804	65 415
	20 948 \$	52 734 \$	70 205 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audit�)	2020 Actuel	2019 Actuel
SERVICES D'ADMINISTRATION G�N�RALE			
Services l�gislatifs			
Maire	25 000 \$	24 114 \$	24 081 \$
Conseillers	62 750	53 960	60 531
Autres frais l�gislatifs	31 671	253 033	109 272
	119 421	331 107	193 884
Administration			
G�rance	182 765	143 512	118 638
Frais de secr�tariat	40 379	38 271	37 916
Immeuble � bureaux	15 323	13 438	14 977
�valuation fonci�re	21 320	21 320	20 787
Honoraires professionnels l�gaux	18 000	17 339	7 353
	277 787	233 880	199 671
Gestion des finances			
V�rification externe	2 868	2 868	2 816
Autres services d'administration			
Assurances responsabilit�	12 340	33 067	9 798
Services financiers			
Int�r�ts sur la dette � long terme	12 341	12 288	14 607
Int�r�ts et frais bancaires	400	255	411
Ajustement au lieu d'imp�ts fonciers	26	26	26
Amortissement	8 837	8 837	8 837
	21 604	21 406	23 881
	434 020 \$	622 328 \$	430 050 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audit�)	2020 Actuel	2019 Actuel
SERVICES DE PROTECTION			
Service de police			
Service de lutte contre la criminalit�	483 599 \$	483 599 \$	462 017 \$
	483 599	483 599	462 017
Protection contre les incendies			
Administration	39 408	39 363	40 047
Brigade de pompier	7 132	7 467	5 992
Avertisseurs d'incendie	10 610	10 598	10 611
Formation	3 000	-	1 983
Poste et b�timent	11 232	8 567	10 137
Mat�riel de lutte contre les incendies	19 032	9 187	16 002
Conciergerie	500	283	221
Amortissement	60 146	60 146	58 476
	151 060	135 611	143 469
Autres services			
Contr�le des animaux	20 212	16 869	19 841
	654 871 \$	636 079 \$	625 327 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2020 Actuel	2019 Actuel
SERVICES DE TRANSPORT			
Service de transport en commun			
Administration	175 831 \$	188 697 \$	193 375 \$
Matériel général	2 000	2 580	2 286
Ateliers	62 020	58 986	60 849
	239 851	250 263	256 510
Chemins et routes			
Entretien d'été	12 000	8 655	17 294
Trottoirs	7 000	82	8 543
Égouts pluviaux	6 000	7 477	1 574
Entretien d'hiver	249 999	249 999	196 058
Amortissement	29 277	29 277	30 025
	304 276	295 490	253 494
Éclairage des rues			
	35 200	35 757	35 030
Services relatifs à la circulation			
Plaques des noms de rues	7 500	4	-
Traçage des voies de circulation	7 250	7 248	7 248
Signaux de circulation	2 000	5 929	1 683
	16 750	13 181	8 931
	596 077 \$	594 691 \$	553 965 \$
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement et destruction des ordures ménagères	77 776 \$	76 310 \$	77 776 \$
Dépotoirs	43 550	47 953	40 996
	121 326 \$	124 263 \$	118 772 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audit�)	2020 Actuel	2019 Actuel
SERVICES DE D�VELOPPEMENT �CONOMIQUE			
Commission d'urbanisme	64 780 \$	60 180 \$	55 003 \$
Commission industrielle	1 320	863	811
Tourisme	2 000	1 564	1 596
Embellissement	10 000	8 814	9 356
	78 100 \$	71 421 \$	66 766 \$
SERVICES R�CR�ATIFS ET CULTURELS			
Loisirs - Administration	6 903 \$	5 911 \$	6 030 \$
Centre communautaire	8 469	10 814	30 510
Parcs et terrains de jeux	110 940	85 287	136 469
Promotion Spectacles	11 750	2 127	29 201
Biblioth�que	31 965	27 491	25 996
Lieux historiques	11 482	4 176	5 640
Piscines, plage et marina	26 815	23 462	25 343
Ar�na	222 741	198 983	219 441
Amortissement	153 854	153 854	133 802
	584 919 \$	512 105 \$	612 432 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audit�)	2020 Actuel	2019 Actuel
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET �VACUATION DES EAUX US�ES			
Approvisionnement en eau			
Administration	72 303 \$	69 404 \$	63 455 \$
Purification et traitement de l'eau	26 996	32 870	31 553
Achat d'eau	109 744	106 937	75 124
Transmission et distribution	60 755	88 141	101 763
Force motrice et pompage	20 150	21 881	17 477
Amortissement	135 805	135 805	135 962
	425 753	455 038	425 334
Raccordement et �vacuation			
Administration	36 743	34 509	52 276
Syst�me de raccordement	57 685	54 495	64 014
Station de pompage	46 803	63 096	30 924
�puration et �vacuation	70 216	92 274	62 313
Amortissement	135 805	135 805	135 962
	347 252	380 179	345 489
Services financiers - Eau			
Frais bancaires et int�r�ts	1 350	3 093	1 336
Services financiers - �gouts			
Frais bancaires et int�r�ts	1 350	1 114	1 336
Int�r�ts sur la dette � long terme	22 367	22 298	24 159
	23 717	23 412	25 495
Escomptes			
Escomptes sur taxes	7 000	6 785	6 996
Autres escomptes	11 000	-	-
	18 000	6 785	6 996
	816 072 \$	868 507 \$	804 650 \$